

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 20/02/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Quatre Février, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 18 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude NOURET.

Étaient excusés : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. André HEBRARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/04 : Peinture du stade

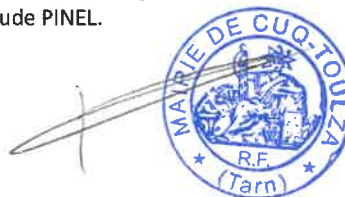
M. le Maire expose qu'à l'heure actuelle, la commune paye la peinture pour tracer le stade de football (le traçage est réalisé par le club de football, l'Union Sportive du Canton de Cuq-Toulza).

Le budget alloué à cette dépense s'élevait jusqu'en 2021/2022 à environ 700 euros par an. Depuis deux ans, il est d'environ 1500 €. Cela s'explique notamment par la nécessité de tracer les terrains pour les jeunes qui s'entraînaient auparavant au stade de Puylaurens. Il est proposé de faire porter cette dépense au club de foot.

Il est évoqué pour rappel que la subvention à l'USCC (de l'ordre de 2100 € les années précédentes) est la subvention la plus élevée accordée par la commune, par rapport aux autres associations. Les conseillers municipaux s'interrogent sur la capacité financière de l'association à supporter cette dépense supplémentaire.

Cette délibération est ajournée, dans l'attente d'un échange avec l'Union Sportive du Canton de Cuq-Toulza.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD